

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 13 mars 2018

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le treizième (13) jour de mars deux mille dix-huit (2018) à 7 :30 a.-m., à la salle municipale située au 415 rue St-Georges à Cacouna, lieu ordinaire des sessions extraordinaires de ce conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Pas de citoyens présents à l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 7 :40, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

1.1 Acte de renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil ont signés ainsi que madame la mairesse l'acte de renonciation de l'avis de convocation pour la convocation de la session de la réunion du 13 mars 2018.

2018-03-086.2.1

2. Adoption de l'ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LISTE DES TAXATIONS À DÉPOSER POUR VENTES À LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

3. TAXATION

2018-03-087.3.1

3.1 Liste des Taxations à déposer pour ventes à la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE conformément à l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière doit préparer un état des taxes dues au conseil qui doit l'approuver;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1023 du Code municipal, la secrétaire-trésorière, si elle en reçoit l'ordre, doit transmettre au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup, un extrait de cet état approuvé par le conseil avant le 20 mars 2018;

ATTENDU le règlement 2015-10-416-C fixant la date de vente des immeubles pour non-paiement de taxes au 3^e jeudi de juin;

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil approuve l'extrait de l'état des taxes dues et préparé par la secrétaire-trésorière pour la vente des propriétés pour lesquelles les taxes n'ont pas été payées pour la ou les années 2015;

QUE l'extrait de l'état des taxes dues à la municipalité, tel qu'approuvé par le conseil le 13 mars 2018 soit transmis au plus tard le 20 mars 2018 pour la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup et ordonne la vente de ces immeubles à l'enchère publique le 7 juin 2018.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-03-088.4.1

4.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 8 :00 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
maire

Carole Pigeon
directrice générale

.....

Mars 13 2018